#### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

#### **DOCUMENT 8 bis**

#### **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

### **UNITE DE FORMATION**

1.	Lap	résente	demande	émane	du	réseau	:
----	-----	---------	---------	-------	----	--------	---

O (1) Communauté française

(1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

Date et signature (2): 9 octobre 2007

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION CONTINUÉE DES INTERVENANTS SOCIO-ÉDUCATIFS: GESTION D'ÉQUIPE

CODE DE 98.31.43.U.35.S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	90 <b>3</b>	
--------------------------	-------------------------------------	-------------	--

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº 1

de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº 2

de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

O(1) transition

O (1) qualification

du degré:

O (1) inférieur

O(1) supérieur

• (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur				
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		
Technique	0	Technique	0	
Economique	0	Economique	0	
Paramédical	0	Paramédical	0	
Social	•	Social	•	
Pédagogique	0	Pédagogique	0	
Agricole	0	Agricole	0	
Maritime	0	Maritime	0	

Date de l'accord Signature du Président du Conseil supérieur

6. Caractère occupationnel: O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Reprise en annexe nº 3..... de 1 page(s) (2)

8. Programme des cours :

Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales:

Reprises en annexe nº 5.... de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

<sup>(1)</sup> Cocher la mention utile

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) S 3 1 4 3 U 3 5 S 1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	9022
-------------------------------------------------------------------------	------

#### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du cours</u>	(2)	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
		(2) (5)	(2) (6)	(2)
Méthodologie de la gestion d'équipe		CT	F	40
2. Part d'autonomie			P	8
			Total des périodes	48

#### 12. Réservé au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:
- b) <u>Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique</u>:

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 1-11-0+

Signature:

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'adn. nistration

<sup>(4)</sup> Proposé par le récau et avalisé par l'inspection

<sup>(5)</sup> Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

<sup>(6)</sup> Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

### FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

# Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## Finalités particulières

Destinée aux professionnels du secteur socio-éducatif occupant (ou souhaitant occuper) un rôle de responsable, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'actualiser :

- des compétences d'organisation et de gestion des ressources humaines ;
- des compétences relatives à la mise en œuvre d'un projet pédagogique dans son environnement particulier.

# **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

# Capacités

- Exprimer oralement ou par écrit la synthèse d'un texte de nature professionnelle de minimum cinq pages A4 relatif à une problématique socio-éducative et sanitaire;
- En faire un commentaire critique personnel.

# Titre(s) pouvant en tenir lieu

Diplôme, brevet ou certificat de l'enseignement secondaire à orientation paramédicale, pédagogique ou sociale ou de l'enseignement supérieur à orientation médicale, paramédicale, psychologique, sociale ou pédagogique.

Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : gestion d'équipe

ANNEXE 3

# CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 16 étudiants.

### **PROGRAMME DU COURS**

### L'étudiant sera capable :

- de préciser ses besoins en compétences en lien avec son contexte de travail particulier ;
- d'exposer les grandes lignes du projet pédagogique de son organisation et de brosser les récentes évolutions du secteur concerné;
- de reconnaître les facteurs et les procédures favorisant la gestion des ressources humaines notamment :
  - \* la communication dans l'équipe,
  - \* la gestion des conflits,
  - \* la mise en œuvre du projet pédagogique,
  - \* le partenariat et le travail en réseau,
  - \* les profils de fonction;
- de repérer ses modes d'action privilégiés en tant que responsable et d'en mesurer l'impact;
- de développer ses habiletés pratiques et sa capacité d'auto-évaluation en ce qui concerne la gestion d'équipe.

# **CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'une situation concrète de gestion d'équipe :

- de repérer parmi les facteurs suivants : communication, gestion des conflits, projet pédagogique et/ou partenariat au moins deux éléments susceptibles d'être améliorés ;
- de proposer pour chacun d'eux des pistes d'amélioration et les procédures de gestion à mettre en œuvre.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau d'intégration des différents outils présentés,
- la rigueur de l'analyse,
- la pertinence des propositions émises en cohérence avec ses ressources personnelles,
- la qualité des travaux présentés.

# Formation continuée des intervenants socio-éducatifs : gestion d'équipe

ANNEXE 6

# **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.